

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 29 MARS 2018

*A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire*

Etaients présents : Liliane HOMBERT, Céline BENDEL, Dominique VOGT, Edith RIEFFLE, Marie-Thérèse DONZÉ, Florent BEAUDELLOT, Emilie BERINGER, Matthias SIMON, Etienne SARTORIO, Francine SITTLER, Ludovic BERINGER

Absents excusés : Victor VALENTE, Corinne INVERNIZZI, Samuel SANTORO, Sandrine ANTONY, Michel SEILER

Procurations : Victor VALENTE à François BERINGER  
Corinne INVERNIZZI à Edith RIEFFLE  
Samuel SANTORO à Dominique VOGT  
Sandrine ANTONY à Matthias SIMON  
Michel SEILER à Emilie BERINGER

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2018
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. BUDGET EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET 2018
4. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET 2018
5. URBANISME – DECLARATIONS PREALABLES A L'EDIFICATION DE CLOTURES ET PERMIS DE DEMOLIR
6. CIMETIERE – TARIFS DES CONCESSIONS
7. CHORALE STE CECILE – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UN VERRE DE L'AMITIE
8. ENQUETE PUBLIQUE – VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
9. DIMINUTION DU NOMBRE D'ADJOINTS
10. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2018

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil municipal prend note de la décision suivante :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 16 rue de Rumersheim, section 10 parcelles 281/10 et 292/11

### 3. BUDGET EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET 2018

#### A) Compte administratif 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Liliane HOMBERT , Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. François BERINGER, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances du service de l'Eau et de l'Assainissement de la commune de Blodelsheim,

Procédant au règlement définitif du budget de 2017,

➤ **PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

|                                 | Dépenses de l'exercice | Recettes de l'exercice | Reprise des résultats antérieurs | Résultat à la clôture de l'exercice |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| <b>SECTION D'EXPLOITATION</b>   | 245 347,37             | 303 297,32             | 159 096,20                       | <b>217 046,15</b>                   |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> | 276 982,54             | 450 675,67             | - 126 958,28                     | <b>46 734,85</b>                    |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>          | 522 329,91             | 753 972,99             | 32 137,92                        | 263 781,00                          |

➤ **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

➤ **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés ;

#### B) Transfert partiel des résultats à la CCPRB

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-1-1 à L. 2224-2 ;

**Considérant** le vote du compte administratif 2017 du budget eau et assainissement de la commune de Blodelsheim ;

**Considérant** que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Blodelsheim à la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie ;

**Considérant** que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach et de la commune de Blodelsheim ;

**Considérant** que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles ; Le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opérations d'ordre non budgétaires.

**Considérant** les résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement définis comme suit :

- Excédent d'exploitation : 217 046,15 €
- Excédent d'investissement : 46 734,85 €

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** la modification du budget annexe eau et assainissement,

**AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de la partie assainissement de ce budget annexe dans le budget principal ;

**APPROUVE** le transfert de 40 % des résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme définit ci-dessous :

- Résultat d'exploitation excédentaire : 86 818,50 €
- Résultat d'investissement excédentaire : 18 693,94 €

**DIT** que le transfert de l'excédent d'exploitation s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 86 818,50 € ;

**DIT** que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de 18 693,94 € ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget primitif de la commune ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### C) Affectation des résultats

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation : 217 046,15 €
- Excédent d'investissement : 46 734,85 €

Vu le transfert de 40 % des résultats de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, les résultats sont modifiés comme suit :

- Excédent d'exploitation : 130 227,65 €
- Excédent d'investissement : 28 040,91 €

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** d'affecter les excédents comme suit dans le budget 2018 :

#### Section d'investissement

|      |   |         |
|------|---|---------|
| 001  | Solde d'exécution de la section<br>d'investissement | 28 040  |
| 1068 | Autres réserves                                     | 130 227 |

#### D) Budget 2018

M. le Maire présente le projet du budget 2018 ainsi que ses différentes annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ARRETE** le budget primitif 2018 comme suit :

|  |                   |                  |
|--|-------------------|------------------|
| <b><u>Section d'exploitation :</u></b>   | <b>Dépenses :</b> | <b>196 953 €</b> |
|  | <b>Recettes :</b> | <b>196 953 €</b> |
| <b><u>Section d'investissement :</u></b> | <b>Dépenses :</b> | <b>283 008 €</b> |
|  | <b>Recettes :</b> | <b>283 008 €</b> |

#### E) Prix de l'eau 2018

Le conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau comme suit :

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Prix de l'eau                           | 1,00 € le m <sup>3</sup> |
| Location annuelle du compteur de 20 mm  | 16 €                     |
| Location annuelle du compteur de 30 mm  | 32 €                     |
| Location annuelle de compteurs spéciaux | 46 €                     |

A ces tarifs s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,35 € le m<sup>3</sup> pour 2018
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,233 € le m<sup>3</sup> pour 2018

*Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.*

Ainsi, le coût du m<sup>3</sup> d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| Eau :                                    | 1 €            |
| Redevance de pollution domestique :      | 0,35 €         |
| Redevance de modernisation des réseaux : | <u>0,233 €</u> |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>1,583 €</b> |

#### F) Frais de personnel

Il est décidé que le service de l'eau versera en 2018 au budget communal un montant forfaitaire de 20 000 € à titre de participation aux charges du personnel. Le crédit nécessaire à ce versement a été ouvert au compte 6215 du budget eau 2018.

### 4. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET 2018

#### A) Compte administratif 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Liliane HOMBERT, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. François BERINGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                                  | Dépenses de l'exercice | Recettes de l'exercice | Résultats reportés | Résultat à la clôture de l'exercice |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> | 1 204 659,69           | 1 351 451,52           | 102 492,32         | <b>249 284,15</b>                   |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>  | 233 804,75             | 442 453,29             | - 35 656,77        | <b>172 991,77</b>                   |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>           | 1 438 464,44           | 1 793 904,81           | 66 835,55          | 422 275,92                          |

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B) Affectation des résultats

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 249 284,15 €
- Excédent d'investissement : 172 991,77 €

Vu le transfert de 40 % des résultats de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, les résultats sont modifiés comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 336 102,65 € (249 284,15 + 86 818,50)
- Excédent d'investissement : 191 685,71 € (172 991,77 + 18 693,94)

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** d'affecter les excédents comme suit dans le budget 2018 :

|   |            |
|---|------------|
| Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : | 191 684,94 |
| Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :                   | 200 000    |
| Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :                       | 136 018,50 |

C) Budget 2018

M. le Maire présente et commente le projet de budget primitif élaboré par la commission « Finances ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ARRETE** le budget primitif 2018 comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT              |                       |                  |                       |
|--|-----------------------|------------------|-----------------------|
| DEPENSES                               |                       | RECETTES         |                       |
| Dépenses réelles                       | 1 208 354,50          | Recettes réelles | 1 214 350             |
| Dépenses d'ordre                       | 14 400                | Résultat reporté | 136 018,50            |
| Virement à la section d'investissement | 127 614               |                  |                       |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>1 350 368,50 €</b> | <b>TOTAL</b>     | <b>1 350 368,50 €</b> |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |                       |  |                       |
|--------------------------|-----------------------|--|-----------------------|
| DEPENSES                 |                       | RECETTES                                 |                       |
| Dépenses réelles         | 1 921 698,94          | Recettes réelles                         | 1 588 000             |
|                          |                       | Opérations d'ordre                       | 14 400                |
|                          |                       | Résultat reporté                         | 191 684,94            |
|                          |                       | Virement de la section de fonctionnement | 127 614               |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1 921 698,94 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>1 921 698,94 €</b> |

#### D) Taux d'imposition

Vu le produits des impôts locaux à taux constants et suite à la proposition de la commission « Finances », il est proposé de fixer pour 2018 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 5 %
- Taxe foncière (bâti) : 6,86 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31,47 %

Après délibération, le Conseil municipal **FIXE** les taux d'imposition à 5 % pour la taxe d'habitation, 6,86 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 31,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

|            |    |   |
|------------|----|---|
| POUR       | 10 | François BERINGER - Liliane HOMBERT - Céline BENSEL -<br>Dominique VOGT - Victor VALENTE - Edith RIEFFLE - Marie-<br>Thérèse DONZÉ - Emilie BERINGER - Matthias SIMON -<br>Etienne SARTORIO |
| CONTRE     | 3  | Florent BEAUDELLOT - Francine SITTLER - Ludovic BERINGER  |
| ABSTENTION | 4  | Corinne INVERNIZZI - Samuel SANTORO - Sandrine ANTONY -<br>Michel SEILER  |

#### E) Etat des subventions

M. le Maire présente le projet de répartition des subventions allouées aux associations qui est approuvé en l'état.

Il est précisé en outre que la subvention versée à « Blodelsheim en Fêtes » comprend notamment la prise en charge de la cotisation à la « Ronde des Fêtes » de la Fête de la Moisson (495 €) et du S'Ganza Fascht (660 €). A ces dépenses, s'ajoute une cotisation communale annuelle de 600 €.

#### 5. URBANISME – DÉCLARATIONS PRÉALABLES A L'ÉDIFICATION DE CLOTURES ET PERMIS DE DÉMOLIR

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme, le décret n° 2007-18 du 15 janvier 2007 prévoit que l'édification d'une clôture ou la démolition d'une construction doivent être précédées d'une autorisation d'urbanisme dans les communes où le Conseil municipal a décidé de soumettre ce type de travaux à déclaration.

**Vu** les articles R 421-12 et R 421-27 du Code de l'urbanisme,

Le Conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** de soumettre l'édification de clôtures à déclaration préalable et les démolitions à permis de démolir.

#### 6. CIMETIERE – TARIFS DES CONCESSIONS

Céline BENSEL présente et commente le tableau tarifaire des concessions de cimetière tel qu'il a été défini en séance du Conseil municipal du 14 novembre 2008 et revu en séance du 20 novembre 2015 (modification des tarifs de renouvellement de concession de tombes cinéraires et de cases à urnes).

Après discussion, le Conseil municipal **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs des concessions conformément au tableau suivant :

| <b>Cimetière STE COLOMBE</b><br><b>Tarifs pour une concession de 15 ans</b> |                                   |                       |
|---|-----------------------------------|-----------------------|
|   | <b>1<sup>ère</sup> concession</b> | <b>Renouvellement</b> |
| Tombe de 4 m <sup>2</sup>   | <b>100 €</b>                      | <b>100 €</b>          |
| Tombe de 2 m <sup>2</sup>   | <b>50 €</b>                       | <b>50 €</b>           |
| Tombe cinéraire avec cave à urne et entourage                               | <b>850 €</b>                      | <b>85 €</b>           |
| Cases 2 urnes dans le columbarium   | <b>600 €</b>                      | <b>60 €</b>           |
| Cases 4 urnes dans le columbarium   | <b>1 000 €</b>                    | <b>100 €</b>          |

| <b>Cimetière ST BLAISE</b><br><b>Tarifs pour une concession de 15 ans</b> |  |  |
|---|--|--|
|   | <b>Avec autorisation<br/>d'inhumer</b> | <b>Sans autorisation<br/>d'inhumer</b> |
| Tombe de 4 m <sup>2</sup>   | <b>100 €</b>                           | <b>50 €</b>                            |
| Tombe de 2 m <sup>2</sup>   | <b>50 €</b>                            | <b>30 €</b>                            |

**N.B. :**

- Les tarifs des concessions du cimetière St Blaise restent inchangés en cas de renouvellement.
- Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**7. CHORALE STE CECILE – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UN VERRE DE L'AMITIÉ**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de la Présidente de la Chorale Ste Cécile sollicitant la prise en charge par la commune du verre de l'amitié servi à l'issue du concert qui aura lieu le 22 avril 2018 à l'Eglise Saint Blaise.

Après discussion, le Conseil municipal **ACCEPTÉ** cette demande. La facture sera à adresser directement à la Mairie.

**8. ENQUETE PUBLIQUE – VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Il est procédé, du 12 mars au 13 avril 2018, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la Direction Territoriale de Strasbourg des Voies Navigables de France pour des travaux concernant le Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage du Rhin de Huningue à Lauterbourg.

Conformément aux dispositions de l'art. 6 de l'ordonnance 2014-619 et de l'art. R 214-8 du Code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Après exposé, le Conseil municipal, émet un **AVIS FAVORABLE** à cette demande.

**9. DIMINUTION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

- Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints au Maire à quatre ;
- Vu** la démission de Gérard BESIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, en date du 2 novembre 2016 ;

Considérant que M. Gérard BESIN n'a pas été remplacé dans ses fonctions ;

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité la diminution du nombre d'adjoints, de 4 à 3.

## 10. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclarations préalables n° 18 B 0010 à 0012

### b) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

Dans le cadre de la préparation du PLUI, une réunion a eu lieu en mairie de Blodelsheim avec l'ADAUHR. A cette occasion, la cartographie existante a été présentée et il a été discuté d'éventuels projets futurs. D'autres rencontres seront prévues au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

M. le Maire informe le Conseil que la CCPRB a dressé un bilan positif de la première année de fonctionnement de la déchetterie de Blodelsheim. En 2017 le nombre de passages moyen par foyer a été de 8.

Francine SITTLER en profite pour signaler la présence de nombreux déchets dans la nature, aux abords des routes menant à la déchetterie. Il conviendrait de rappeler la nécessité de protéger le chargement des remorques pour éviter de tels désagréments.

### c) Comité de rédaction du bulletin communal « Mi Dorf »

Suite à proposition de Liliane HOMBERT, il est créé un comité de rédaction et de relecture du « Mi Dorf », afin notamment d'optimiser les envois de documents.

Les membres suivants se sont proposés :

- François BERINGER
- Liliane HOMBERT
- Céline BENSEL
- Dominique VOGT
- Edith RIEFFLE
- Etienne SARTORIO
- Sandrine ANTONY

### d) Divers

M. le Maire remercie Ludovic BERINGER pour ses 11 années de présidence de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. La nouvelle Présidente est Mme Aline ALBACH.

Il indique qu'ENEDIS interviendra lors de la prochaine séance du Conseil municipal pour discuter des compteurs « Linky ».

Par ailleurs, un pépiniériste se rendra en réunion de chantier pour évaluer l'état de santé du Tilleul place du 14 Juillet. Suite à son expertise une décision sera prise quant à son devenir.

Dominique VOGT rappelle que les inscriptions à la Journée citoyenne sont ouvertes dès le 1er avril. Cette année, les participants peuvent choisir leur chantier lors de l'inscription.

Il indique par ailleurs que le site de l'ancienne haie de la rue du Canal d'Alsace sera aménagé grâce à des rondins de bois et des plantations. Le sujet sera approfondi en commission technique.

Liliane HOMBERT informe l'assemblée que le Conseil municipal des enfants participera le 7 avril à une journée de visites organisée par la Communauté de communes avec l'ensemble des conseils municipaux des enfants du territoire. Au programme : visite du musée des énergies, du musée Schoelcher et de la Maison de la Nature.

Francine SITTLER demande que soit étudiée la possibilité de déplacer l'arrêt de bus situé rue du Général de Gaulle, qui est actuellement devant la maison de l'hôpital et qui serait plus accessible et sécurisé au niveau du 56 rue du Général de Gaulle.

La séance est levée à 23 h 20.

Blodelsheim, le 16 avril 2018

Le Maire,



François BERINGER